

# Commune de MOULIS

## BULLETIN MUNICIPAL N° 33

### septembre 2014

Tél : 05 61 66 02 57  
Fax : 05 61 66 19 76

Site : <http://moulis.pays-couserans.fr>  
Mel : [mairie.moulis@wanadoo.fr](mailto:mairie.moulis@wanadoo.fr)

Site AMA : *Association des Maires d'Ariège*  
[portaildescommunes.cg09.fr](http://portaildescommunes.cg09.fr)

#### ELECTIONS SENATORIALES

Dimanche 28 septembre, pour voter à Foix, le Conseil Municipal a délégué Aimé GALEY, Claudine ESCASSUT et Elisabeth TOTARO.

#### PAS DE TRAVAUX SANS AUTORISATION

RENSEIGNEZ-VOUS EN MAIRIE car certains d'entre eux, même s'ils ne nécessitent pas le dépôt d'un permis de construire, sont soumis à *déclaration préalable*. En voici quelques exemples :



Une déclaration préalable doit être déposée, par exemple, **AVANT**:

- Une construction nouvelle créant une surface de plancher ou emprise au sol supérieure à 5m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 20m<sup>2</sup>
- Un agrandissement d'une construction entraînant la création d'une surface de plancher inférieure à 40m<sup>2</sup> en zone U du PLU
- La transformation de plus de 10m<sup>2</sup> de surface en surface de plancher
- La modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment (fenêtres, volets, porte... - un ravalement de façade en secteur sauvegardé)
- Le changement de destination d'un bâtiment (par exemple transformation d'un local commercial en local d'habitation). Etc...

#### En résumé

TOUTES LES CONSTRUCTIONS ou TRAVAUX MODIFIANT L'ASPECT ACTUEL D'UNE CONSTRUCTION sont soumis à autorisation d'urbanisme, que ce soit permis de construire ou déclaration préalable.

#### Et si vous passez outre ?

Ne pas respecter cette règle peut avoir des conséquences graves. En effet, si vos travaux sont réalisés en infraction, relevés par l'autorité compétente (Mairie, Gendarmerie, Direction Départementale des Territoires) et qu'ils ne peuvent pas être régularisés, il s'agit d'un délit qui fera l'objet d'un PV d'infraction.

Cela peut aller jusqu'à une condamnation par le Tribunal Correctionnel à démonter tout ce que vous aurez construit et à remettre les choses en l'état telles qu'elles étaient auparavant.

Pour éviter d'en arriver là, avant de commencer tous travaux, il vous est donc conseillé de vous renseigner en mairie 05.61.66.02.57 ou auprès des services de la DDT sur RDV pris en appelant le 05.61.02.15.01

## MANIFESTATIONS ESTIVALES

Dans l'ensemble, les diverses festivités se sont bien déroulées malgré les trop fréquentes intempéries... De nombreux convives ont apprécié la convivialité des repas organisés par les Comités des fêtes, l'Association des parents d'élèves et les voisins d'Arguilla.

*Apprécions l'investissement des bénévoles qui n'ont pas ménagé leur peine pour notre plaisir !*

## INAUGURATION



Sous un soleil radieux, la place de l'Anglade a été inaugurée ce 13 septembre en présence des personnalités et de nombreux Moulisiens qui exprimaient leur satisfaction de voir le village embelli par cette réalisation.

## RENTÉE SCOLAIRE

Plus de 60 élèves, l'équipe enseignante et les personnels ont repris le chemin de l'école. Tous les TRAVAUX réalisés durant l'été, particulièrement à la Maternelle, semblent appréciés par tous.

Les ANIMATIONS périscolaires menées par les 6 employés municipaux secondés par des bénévoles et des associations ont été programmées dès la rentrée des classes. Voir la diversité des activités proposées sur les panneaux d'affichage de l'école et de la mairie.

## BOUGER A MOULIS

Les salles communales sont à nouveau prises d'assaut PAR LES ASSOCIATIONS : gymnastique, danses folkloriques, danses de salon, danses latines, danses country, chants, step, fitness, yoga, judo, musculation... sans oublier les activités en extérieur telles que la pétanque, le parcours aventure, le vol en parapente, etc...

Bref, vous avez l'embaras du choix !

## CAISSE RETRAITE AGENTS DES COLLECTIVITÉS

Si vous êtes concernés, cette caisse de retraite vous adressera à domicile le matériel de vote avant fin novembre pour que vous puissiez voter avant le 4/12/2014 à 18h.

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS

S'inscrire en mairie pour la collecte des 13 et 14 octobre dans les conditions habituelles.

## VEHICULE HORS D'USAGE



Vous êtes propriétaire d'un véhicule hors d'usage ? Plutôt que d'occuper indéfiniment une place de parking, adressez-vous à la mairie.

## TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE

**ToutelàTNT**  
www.toutelatnt.fr

Nouvelles fréquences, nouvelles chaînes... la TNT change dans votre commune!

Vous recevez la télévision par une antenne râteau?

Pour retrouver tous vos programmes et recevoir 6 nouvelles chaînes\*, un seul geste:

Lancez une recherche et mémorisation des chaînes le  
23 Septembre 2014

Pour tout savoir: [www.toutelatnt.fr](http://www.toutelatnt.fr)

\*Vous recevez 6 nouvelles chaînes gratuites complémentaires si vous disposez d'un matériel de réception HD

## APPARTEMENT A LOUER

Fin septembre, l'appartement F3 de l'ancienne école de Luzenac se libère. Après travaux éventuels, il sera remis en location. Si vous êtes intéressés, votre demande écrite est à adresser au secrétariat de la mairie.

## STATIONNEMENT ONEREUX

Sans justificatif officiel, vous risquez une amende pouvant aller de 90 à 375€...

